



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

AVIS D'INTENTION DE CLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ:

QUE le ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il a l'intention de procéder au classement de ce site patrimonial :

Le site patrimonial du Domaine-Louis-Joseph-Papineau.

Donné à Montebello ce 8 novembre 2023.

Mario Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 8 novembre 2023 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 novembre 2023.

Mario Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Québec, le 26 octobre 2023

Madame Nicole Laflamme
Mairesse
Ville de Montebello
550, rue Notre-Dame
Montebello (Québec) J0V 1L0

Madame la Mairesse,

Je désire vous informer de mon intention de classer le site patrimonial du Domaine-Louis-Joseph-Papineau en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vous trouverez ci-joint l'avis d'intention que j'ai signé à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ce projet de classement. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de cet avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai procéder au classement de ce bien patrimonial à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de cet avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission, ou deux ans s'il y a prorogation de cet avis. Pendant toute la période de validité de l'avis d'intention, toute personne doit respecter les dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel relatives aux biens patrimoniaux classés, lesquelles s'appliquent à l'égard du bien désigné dans le présent avis d'intention.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M^{me} Anne-Marie Gendron, directrice de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : anne-marie.gendron@mcc.gouv.qc.ca. Je vous invite aussi à consulter la plateforme Quebec.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 48632

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2310
Télécopieur : 418 380-2311
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
1435, rue De Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-2137
Télécopieur : 514 873-0980

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS D'INTENTION DE
CLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**SITE PATRIMONIAL DU
DOMAINE-LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU
(MONTEBELLO)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il a l'intention de
procéder au classement de ce site patrimonial :

Le site patrimonial du Domaine-Louis-Joseph-Papineau, dans la
municipalité de Montebello, comprenant les terrains connus et
désignés comme étant le lot CINQ MILLIONS TROIS CENT
SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE-HUIT
(5 361 758), une partie du lot CINQ MILLIONS TROIS CENT
SOIXANTE-TROIS MILLE CINQ CENT NEUF (5 363 509), le lot
CINQ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE
TRENTE-CINQ (5 364 035), le lot CINQ MILLIONS TROIS CENT
SOIXANTE-QUATRE MILLE CENT VINGT-CINQ (5 364 125) et le
lot CINQ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE
CENT VINGT-SIX (5 364 126) du cadastre du Québec,
circonscription foncière de Papineau;

La protection vise les aménagements paysagers, les structures et
l'extérieur des bâtiments présents sur ce terrain;

La partie du lot 5 363 509 précédemment mentionnée peut être plus
précisément décrite comme suit :

- bornée vers le nord, par le lot 5 364 151, mesurant 64,24 mètres;
- bornée vers le sud-est, par le lot 5 363 519, mesurant
29,47 mètres;
- bornée vers le nord-est, par le lot 5 363 519, mesurant
53,57 mètres;
- bornée vers le sud, par le lot 5 364 035, mesurant 60,96 mètres;
- bornée vers l'ouest, par une autre partie du lot 5 363 509,
mesurant 86,35 mètres;

Contenant en superficie 5 038,9 mètres carrés.

Le tout, comme montré sur le plan préparé à Lévis, le 13 juin 2023,
par M. Marc Dufour, arpenteur-géomètre, et conservé sous le
numéro 2019 de ses minutes.

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le site patrimonial du Domaine-Louis-Joseph-Papineau présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Ce domaine est étroitement associé à Louis-Joseph Papineau et à ses descendants, dont plusieurs sont des personnages significatifs de l'histoire du Québec. Au milieu du XIX^e siècle, plusieurs seigneurs transforment leur domaine en ensemble de villégiature raffiné. À son retour d'exil en 1845, Louis-Joseph Papineau déplace le domaine de sa seigneurie de la Petite-Nation vers le cap Bonsecours et le nomme « Monte-Bello ». Il y aménage les lieux avec l'aide de son fils Louis-Joseph-Amédée. Louis-Joseph est l'un des plus importants hommes politiques du XIX^e siècle. Il est député à l'Assemblée législative du Bas-Canada de 1808 à 1838. Chef du parti patriote, Papineau est le personnage central des événements menant aux rébellions de 1837-1838. Louis-Joseph-Amédée prend part aux luttes politiques qui débouchent sur les rébellions de 1837 et de 1838, et participe à la fondation de l'Association des fils de la liberté de même qu'à l'affrontement qui l'oppose au Doric Club à Montréal en 1837. Le domaine est aussi le domicile et le lieu de création de Napoléon Bourassa, gendre de Papineau, l'un des artistes canadiens les plus reconnus du XIX^e siècle. C'est également le lieu de naissance d'Henri Bourassa, fils cadet de Napoléon, homme politique, journaliste, fondateur du Devoir, et grand penseur nationaliste de la première moitié du XX^e siècle. En raison de l'importance de ses occupants, le domaine est valorisé dès les années 1920. Les témoins archéologiques du domaine permettent d'en documenter l'occupation;

Le site patrimonial présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. Il regroupe plusieurs bâtiments exceptionnels. La famille Papineau apporte un grand soin à la qualité des immeubles du domaine. Louis-Joseph Papineau et son fils, Louis-Joseph-Amédée, participent même à la conception et à la construction des bâtiments. Conçu par Louis-Joseph avec l'architecte français Louis Aubertin, le manoir est érigé de 1848 à 1850. Il puise à des sources d'inspiration diverses avec sa façade avant de style Regency, et sa façade arrière aux traits d'un château médiéval. La chapelle funéraire est construite de 1853 à 1855, et la maison du jardinier en 1855. Tous deux conçus par Louis-Joseph-Amédée, les bâtiments s'inscrivent dans le courant de l'architecture néogothique. La maison du jardinier, qui sert aussi à l'accueil des visiteurs, est un exemple hâtif de cottage néogothique. Le domaine est le seul au Québec à posséder une chapelle funéraire catholique privée en milieu rural. Le hangar à grain, construit en 1855, et le musée familial, construit en 1880, s'intègrent harmonieusement aux autres immeubles;

Le site patrimonial présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur paysagère. Il s'agit d'un exemple éloquent d'un aménagement paysager pittoresque. Les riches propriétaires fonciers du milieu du XIX^e siècle, dont les Papineau, se passionnent pour l'aménagement de domaines en milieu rural, notamment influencés par les idées de

l'auteur américain Andrew Jackson Downing. Le domaine est situé au sommet du cap Bonsecours afin de procurer à ses occupants un vaste panorama sur la rivière des Outaouais. Les visiteurs sont accueillis à la maison du jardinier, puis cheminent par l'allée seigneuriale dans un boisé. À mi-chemin, la chapelle funéraire de la famille s'élève dans un enclos fermé. Au sortir de l'allée, les visiteurs accèdent à une aire dégagée où s'élève le manoir. Ses abords comprennent des aménagements et dégagent des vues sur la rivière. De tels domaines du milieu du XIX^e siècle, bien conservés, sont maintenant très rares au Québec.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE les catégories envisagées pour ce bien sont les suivantes :

- catégorie 1 : Extérieur exceptionnel;
- catégorie 7 : Terrain exceptionnel;
- catégorie 11 : Site archéologique associé à un bien classé;

QUE toute personne intéressée peut, dans les 60 jours de la transmission du présent avis, faire des représentations auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'il prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur l'opportunité de procéder au classement de ce bien patrimonial;

QUE si le classement de ce bien se réalise, celui-ci prendra effet à compter de la transmission du présent avis conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*;

QUE l'avis d'intention devient sans effet si l'avis de classement, accompagné d'une liste des éléments caractéristiques du bien patrimonial classé, n'est pas transmis au propriétaire du bien ni à celui qui en a la garde, dans un délai d'un an à compter de la date de la transmission de l'avis d'intention ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

Fait à Québec, ce 26 octobre 2023.

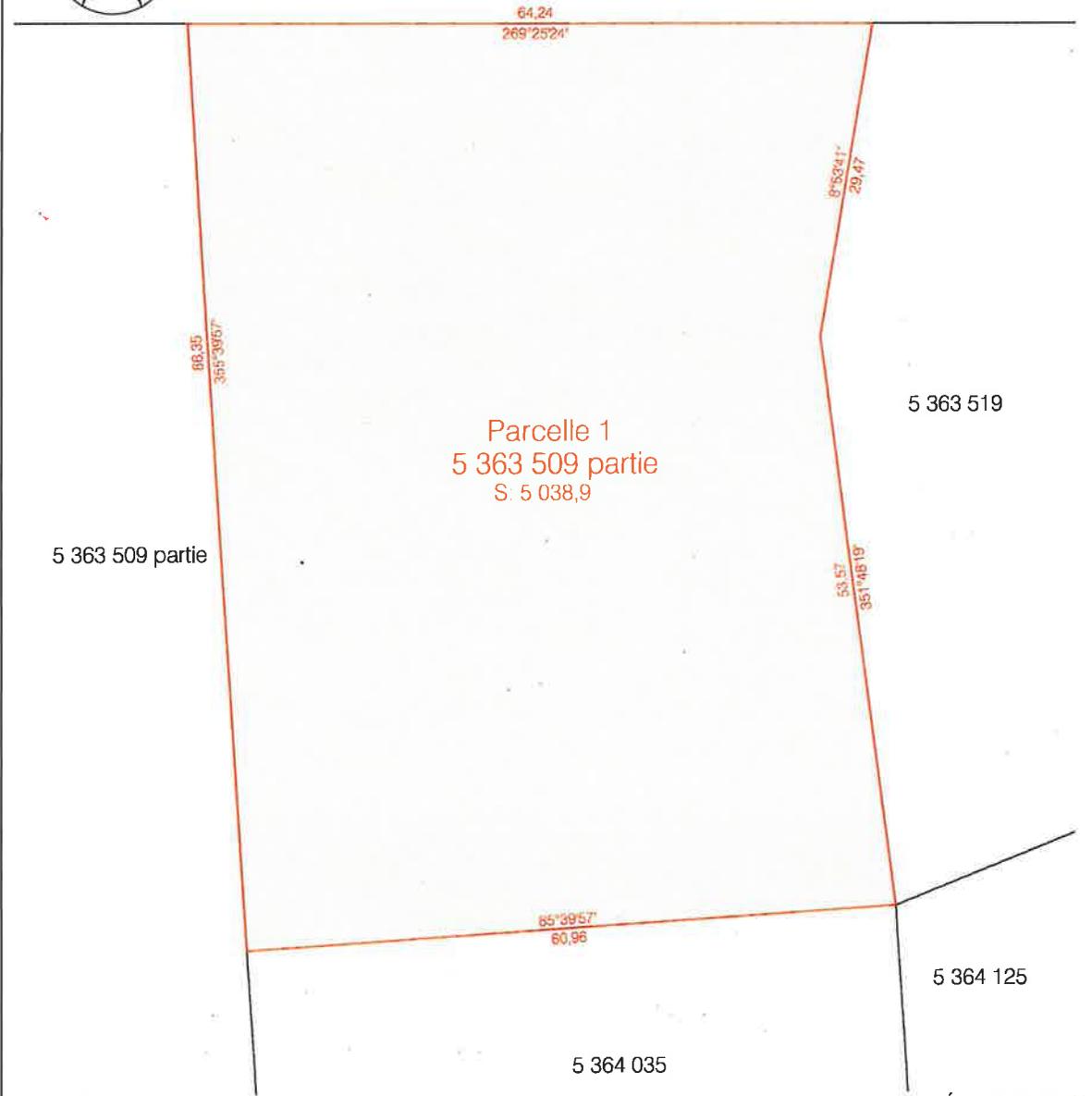
Le ministre,



MATHIEU LACOMBE



RUE NOTRE-DAME
5 364 151



Levé des lieux: aucun levé des lieux n'a été effectué

Échelle 1:500(SI)

Description technique

Objet: Parcelle de la Maison du Jardinier
Les dimensions apparaissant sur ce document sont par rapport au système de coordonnées S.C.O.P.Q. (MTM-fuseau 8). Ce plan et le rapport qui l'accompagne font partie intégrante de la description technique.

Légende:

- Clôture
- Haie
- Ligne électrique
- Tige de fer
- Poteau
- Hauban
- Haut de talus
- Bas de talus
- Repère d'arpentage
- Piquet de bois
- Borne fontaine

Requérant: Ministère de la Culture et des Communications

Lot : 5 363 509

Cadastre : du Québec

Circonscription foncière : Papineau

Municipalité : Montebello

**GÉO
MOG**

Arpenteur-Géomètre Inc.
www.geomog.com
Tél. : 1-418-988-0918
3692 ave des Églises, suite 101
Lévis, G6X 1X4

Signé à Lévis

Date : 2023-06-13

Minute : 2019

Projet : 235019.1.16

Marc Dufour,
arpenteur-géomètre

Copie conforme à l'originale:

